

SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2021

L'An deux mille vingt et un, le deux du mois de février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le vingt-neuf janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la salle des fêtes (art 2121-7 du CGCT), sous la présidence de Monsieur Alain **MORÈVE**, Maire

Présents : MM. Alain **MORÈVE**, Abel **DE NEVE**, Thierry **MARCHOUX**, Louis **PARCE**, Mickaël, **MARECHAU**, Sébastien **MARCHAND**, Claude **RIDET**, MMES Amandine **AUBERT**, Claudine **LOPEZ**, Nathalie **PIRONNET**.

Absents Excusés : M. Ludovic **MORESVE**.

M. Ludovic **MORESVE** a donné pouvoir à Mme Nathalie **PIRONNET**

Monsieur Louis **PARCE** est désigné secrétaire de séance
(art. L. 2121-15 du CGCT).

ORDRE DU JOUR :

- 1 CCLST – Pacte de Gouvernance
- 2 Site internet
- 3 SIEIL – Rapport et diagnostic
- 4 Base Aérienne de la Gendarmerie
- 5 Affaires diverses

Le compte-rendu de la séance du 3 novembre 2020 est approuvé

1 CCLST – Pacte de Gouvernance

2021-001 / CCLST - PACTE DE GOUVERNANCE

Vu l'article L 5211-11-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de pacte de gouvernance transmis aux communes le 19 janvier 2021,

Considérant que le pacte de gouvernance doit être approuvé par le conseil communautaire dans un délai de 9 mois à compter du renouvellement général des conseils municipaux, après avis des conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de 2 mois après la transmission du projet de pacte,

La Loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 a introduit la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et la communauté de communes, qui, comme souhaité par le législateur, peut être un moyen de replacer les élus communautaires et municipaux au cœur de l'intercommunalité, dans sa gouvernance et son fonctionnement quotidien.

Le contenu de ce pacte et ses modalités d'élaboration sont prévus à l'article L 5211-11-2 du code général des collectivités territoriales.

Le contenu du pacte est assez souple, l'article du code général des collectivités territoriales précité donnant simplement des exemples de ce qu'il peut prévoir.

Lors de la conférence des maires du 24 septembre 2020, la pertinence d'adopter un tel dispositif avait été actée et un premier projet de pacte avait été proposé en séance.

Le projet de pacte a été amendé et validé lors de la conférence des maires, réunie le 14 janvier 2021.

Après avoir pris connaissance du projet de pacte de gouvernance, le conseil municipal, émet un avis favorable sur ledit projet

2 Site internet

2021-002 - Site internet de la commune

Dans la construction du site et pour l'insertion de photos par exemple, le module Adobe Flash Player est nécessaire. Depuis le 1^{er} janvier 2020 Ad1

obe ne prend plus Flash Player, ce qui provoque des dysfonctionnements sur le site.

Pour pallier à ce soucis, il convient de remplacer le module Adobe Flash Player. Le site a dix ans d'existence et c'est peut-être l'occasion pour la commune de procéder à la refonte du site.

Le coût de refonte du site est de 1 480.00 € HT, le coût pour le remplacement du module Adobe Flash Player est de 343.00 €.

Les élus, après avoir entendu ces explications, décide de procéder au remplacement du module Adobe Flash Player pour un coût HT de 343.00 € soit 411.60 € TTC.

De plus, une formation sera assurée pour un coût de 180.00 € HT

3 SIEIL – Rapport et diagnostic

La commune, par délibération en date du 8 novembre 2018 a transféré sa compétence « Eclairage Public » au SIEIL.

Le SIEIL a adressé à la commune le rapport d'activité annuel 2019 ainsi que le diagnostic de l'éclairage public qui établit un état des lieux de l'éclairage public existant et propose des solutions de rénovations. Ces deux rapports sont transmis aux élus par voie dématérialisée.

4 Base Aérienne de la Gendarmerie

2021-003 / Maintien de la section aérienne de la Gendarmerie sur l'aéroport de Tours ou de son départ

Monsieur le Président du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire sollicite l'avis des communes sur le maintien de la section aérienne de la gendarmerie sur l'aéroport de Tours ou son départ.

Ce service intervient principalement sur 7 départements, une grande partie des interventions concerne les recherches de personnes disparues, mais permet d'apporter un appui logistique au GIGN, SDIS, Brigade Fluviale, etc....

Pour le maintien de ce service sur la base de Tours, un investissement d'1.5 M€ est nécessaire.

En cas de départ de cette section, ce sont les sections aériennes d'Orléans, de Nantes ou de Rennes qui seraient sollicitées, les délais de mise en place seraient bien plus importants ayant pour conséquence un service de moindre qualité.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, est favorable au maintien de la section aérienne de la Gendarmerie et soutien Monsieur le Président du Conseil Départemental dans cette démarche.

5 Affaires diverses

RD 50 - Enfouissement des réseaux

Monsieur le Maire va prendre contact avec le SIEIL pour que soit terminés les travaux

- Rebouchage de tranchées chez Mr PARCÉ Antoine, chez Mr BAPTISTA David
- Poteau électrique école – BAPTISTA – Poteau de la Mouline

Un état des lieux sera fait lors de la visite du responsable de ce chantier.

Rambarde du Pont route de la Huche

Les travaux vont être effectués incessamment

Dates des prochaines réunions de conseil municipal

Le mardi 2 mars à 19 h

Le mardi 6 avril à 19 h

Le mardi 4 mai à 20 h

Le mardi 1^{er} juin à 20 h

Le mardi 6 juillet à 20 h

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20 h 30

TABLEAU DES DECISIONS

numéro	objet